



PREFET D'ILLE ET VILAINE



**Direction Départementale
des Territoires et de la Mer**

Service : **EAU et BIODIVERSITE**
Pôle : **Politique de l'eau, Planification, Nature**
Unité : **Biodiversité, faune sauvage,
trames verte et bleue**

Liste des destinataires in fine

Affaire **Terokasy RADIO**
suivie par :

Tél : 02 90 02 31 74

Fax : 02 90 02 31 34

Courriel : ddtm-natura2000@ille-et-vilaine.gouv.fr

Objet : **Réunion du collège des élus du site Natura 2000
« Etangs du Canal d'Ille-et-Rance » pour la
désignation de la structure animatrice et du
président de comité de pilotage en phase de
gestion : compte-rendu**

Date : **29 AVR. 2014**

**Réunion du collège des représentants des collectivités territoriales et leurs groupements
du Comité de pilotage du site Natura 2000 « Etangs du Canal d'Ille-et-Rance »**

- COMPTE-RENDU -

La réunion du collège des élus du site Natura 2000 « Etangs du Canal d'Ille et Rance » s'est tenue dans les locaux de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer d'Ille-et-Vilaine, le lundi 28 avril 2014, à partir de 14 heures, en présence des services techniques de l'Etat représentant le préfet d'Ille-et-Vilaine (DREAL Bretagne et DDTM d'Ille-et-Vilaine).

Murielle-Anne LEFORT ouvre la séance en remerciant les participants pour leur présence, puis elle retrace brièvement les dates clefs du site et rappelle le travail effectué durant la phase d'élaboration du document d'objectifs (DOCOB) par la chargée de mission (Armelle Andrieu), par la structure porteuse (ICIRMON) et de manière générale par le président et les différents contributeurs au sein du Comité de Pilotage. Ce travail en concertation a abouti à ce que le document d'objectifs du site FR5300050 Etangs du canal d'Ille-et-Rance soit validé par le comité de pilotage le 26 novembre 2012 puis approuvé par le préfet le 12 décembre 2012.

Elle rappelle également le contexte qui prévalait l'an dernier et qui n'a pas permis aux collectivités ou leurs groupements de se positionner comme candidat à l'animation du DOCOB après son approbation par le préfet.

Ce contexte a évolué depuis, ce qui a motivé la réunion de ce jour.

Tour de table :

Collectivités territoriales et leurs groupements présentes ou représentées à la réunion par des élus :

- Conseil Général d'Ille-et-Vilaine, par Jean-Yves PRAUD, Conseiller général d'Ille-et-Vilaine ;
- Conseil municipal de Feins, par Alain FOUGLÉ, Maire de Feins ;

- Conseil municipal de Hédé/Bazouges, par Didier CADOU, Maire Adjoint à l'environnement de Hédé-Bazouges ;
- Conseil municipal de Saint Symphorien, par Yves DESMIDT, 1^{er} adjoint au maire de Saint Symphorien ;
- Communauté de communes du Pays d'Aubigné, par Alain FOUGLÉ, Président de la communauté de communes du Pays d'Aubigné ;
- Communauté de Communes du Val d'Ille, par Yves DESMIDT, Délégué communautaire du Val d'Ille ;
- Syndicat mixte du bassin du Linon, par Jean Christophe BENIS, Vice-président de la communauté de communes de la Bretagne Romantique, par mandat écrit de Philippe CHEVREL, Président de la communauté de communes du Val d'Ille ;
- CLE du SAGE Vilaine, par Jean-Yves PRAUD, Conseiller général d'Ille-et-Vilaine, par mandat écrit de Jean François GUÉRIN, Conseiller général d'Ille-et-Vilaine et président de l'Institut d'Aménagement de la Vilaine ;
- CLE du SAGE Rance-Frémur-Baie de Beausaie, par René REGNAULT, Président du CLE du SAGE Rance - Frémur - Baie de Beausaie.

Assistaient également à la réunion, sans voix délibératoires, pour la Région Bretagne, service des voies navigables : Sandrine MORDELLES et Samuel FAUCHON.

Représentants de l'Etat :

- Représentant la DREAL Bretagne : Murielle-Anne LEFORT
- Représentant la DDTM d'Ille-et-Vilaine : Terokasy RADIO (secrétaire de séance)

Le tour de table permet de décompter que neuf (9) collectivités territoriales ou leurs groupements sont présentes ou représentées par des élus présents ou représentant avec mandat écrit un autre élu.

Le collège des élus du site compte 16 membres, dont 9 sont présents ou représentés. Le quorum est donc atteint et l'assemblée présente peut donc valablement délibérer.

Murielle-Anne LEFORT énonce qu'en vertu de l'article R414-8-1 du code de l'environnement, « après l'approbation du document d'objectifs, le préfet convoque les représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements membres du comité de pilotage Natura 2000 afin qu'ils désignent, pour une durée de trois ans renouvelable, la collectivité territoriale ou le groupement chargé de suivre sa mise en œuvre et le président du comité. S'il n'est pas procédé à ces désignations lors de cette réunion, le préfet assure la présidence du comité de pilotage Natura 2000 et suit la mise en œuvre du document d'objectifs », et que ce sont précisément ces désignations qui sont l'objet de la réunion de ce jour.

Il est ensuite procédé aux désignations.

Désignation de la structure porteuse

Question : Candidatures exprimées à ce jour et ayant fait l'objet d'une délibération ?

Réponse : une, celle du Conseil Général d'Ille-et-Vilaine.

Q : autre candidature à exprimer en séance ?

R : aucune.

Q : concernant la seule candidature exprimée, abstentions ?

R : néant.

Q : concernant la seule candidature exprimée, voix contre ?

R : néant.

Q : concernant la seule candidature exprimée, voix pour ?

R : unanimité.

Conclusion : le Conseil Général d'Ille-et-Vilaine est désigné à l'unanimité comme structure porteuse animatrice du document d'objectifs du site FR5300050 Etangs du canal d'Ille-et-Rance.

Désignation du président du comité de pilotage

Question : Candidatures exprimées à ce jour ?

Réponse : une, celle de Jean-Yves PRAUD, Conseiller général d'Ille-et-Vilaine.

Q : autre candidature à exprimer en séance ?

R : aucune.

Q : concernant la seule candidature exprimée, abstentions ?

R : néant.

Q : concernant la seule candidature exprimée, voix contre ?

R : néant.

Q : concernant la seule candidature exprimée, voix pour ?

R : unanimité.

Conclusion : Jean-Yves PRAUD, Conseiller général d'Ille-et-Vilaine, est désigné à l'unanimité comme président du comité de pilotage du site FR5300050 Etangs du canal d'Ille-et-Rance.

A l'issue des désignations, il est acté une reprise de l'animation par le Conseil Général d'Ille-et-Vilaine en juin 2014 et la réunion du comité de pilotage du site avant la fin de l'année 2014. Puis Murielle-Anne LEFORT donne la parole au président du comité de pilotage nouvellement élu.

Jean Yves PRAUD prend la parole pour remercier les élus de lui avoir fait une deuxième fois confiance comme président du comité de pilotage du site. C'est une nouvelle expérience qui s'appuie sur un excellent travail (rédaction du Docob) pour lequel des membres du comité de pilotage se sont véritablement impliqués.

Il revient sur les motifs qui n'avaient pas permis l'an dernier au Conseil Général de concrétiser sa candidature à l'animation du site Etangs du canal d'Ille-et-Rance, puis apporte quelques précisions sur ce qui a changé dans le contexte et a rendu favorable en 2014 la candidature du Conseil Général.

Concrètement, la chargée de mission Gwendoline LE CUNFF arrive à la fin de sa mission d'écriture du Docob du site « Vallée du Canut ». Ce site entrera donc en phase d'animation, nécessitant moins de temps. Ce temps-là pourra être mobilisé pour l'animation du site « Etangs du canal d'Ille-et-Rance » d'une part, pour les ENS du Conseil Général d'autre part. Le tout formerait trois tiers temps pouvant constituer un poste à temps complet attractif et pérenne.

Le financement du poste serait assuré par le Conseil général, et pour la partie Natura 2000 du poste il percevrait un cofinancement de l'Etat et de l'Europe.

Jean Yves PRAUD propose une rencontre des élus du site avec la nouvelle chargée de mission courant juin 2014.

La Région Bretagne est disposée à exposer à la nouvelle chargée de mission le fonctionnement hydraulique des étangs.

Jean Christophe BENIS évoque la question du « télésiège nautique » sur l'étang de Hédé.

Sandrine MORDELLES est en cours d'examen du dossier, qui nécessite encore des consultations et est en phase d'instruction par la Région.

Jean Yves PRAUD conclut que la reprise de l'animation débutera sur un cas concret.

Plus aucune question n'étant posée, la séance est levée à 15 heures.

Le Préfet,

Pour le préfet et par délégation,
Le Directeur départemental des territoires et de la mer,

par subdélégation,
La chef de service Eau et Biodiversité,

par intérim,
La chef du pôle Planification, Politique de l'eau, Nature,



Martine PINARD

- Liste des destinataires in fine -

Représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements :

- M. le président du Conseil régional de Bretagne ou son représentant,
- M. le président du Conseil général d'Ille-et-Vilaine ou son représentant,
- Mme ou MM. les maires, ou leurs représentants, des communes de Dingé, Feins, Hédé-Bazouges, Marcillé-Raoul et Saint-Symphorien,
- M. le président de la communauté de communes « Pays de la Bretagne romantique » ou son représentant,
- M. le président de la communauté de communes du pays d'Aubigné ou son représentant,
- M. le président de la communauté de communes « Antrain communauté » ou son représentant,
- M. le président de la communauté de communes du Val d'Ille ou son représentant,
- M. le président du Syndicat Intercommunal du Bassin Versant de l'Ille et de l'Illet ou son représentant,
- M. le président du Syndicat Mixte du Bassin du Linon ou son représentant,
- M. le président de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Vilaine ou son représentant,
- M. le président de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Rance-Frémur-Baie de Beaussais ou son représentant,
- M. le président du Pays de Saint-Malo ou son représentant